

Remplace la date 03-févr.-2023***

Date de révision 20-oct.-2023

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 21282***

Numéro du fiche de données de sécurité 21282***

Nom du produit DIMETHYL SULFOXIDE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119431362-50***

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.***

CE n° (numéro d'index UE) 200-664-3***

Numéro CAS 67-68-5***

Synonymes DMSO, DMSO HP, DMSO EG, DIMETHYL SULFOXIDE, DIMETHYL SULFOXIDE NVS, DMSO EVOL, DMSO ELECTRONIC***

Substance pure/mélange Substance***

Masse molaire 78.31***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Applications industrielles diverses
Solvant
Chemicals used in the synthesis and/or formulation of industrial products
Intermédiaire chimique
Agent nettoyant
Teinture pour textiles
Electrical and electronic applications
Produits pharmaceutiques***

Utilisations déconseillées Il est strictement interdit d'appliquer le produit à des fins médicales (y compris, mais sans s'y limiter, l'administration orale, l'injection, l'administration externe, la perfusion) sur le corps humain ou les animaux.***

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

Mentions de danger

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances***

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	90 - 100%	01-211943136 2-50***	200-664-3***	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants***

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	28300***	40000***	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.***
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.***
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.***
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de symptômes.***
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Antiémétique (vomissements et nausées).***
Yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.***
Cutané(e)	Peut provoquer une légère irritation.***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.***

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.***

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Formaldéhyde. MERCAPTAN MÉTHYLIQUE. SULFURE DE MÉTHYLE. DISULFURE DE DIMÉTHYLE. bis (méthylthio) méthane.***

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.***

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.***

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les

décharges électrostatiques.***

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.***

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs ***

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	-	200 mg/kg bw/day [4] [6]***	484 mg/m ³ [4] [6] 265 mg/m ³ [5] [6]***

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.***

[5]

Effets localisés sur la santé.***

[6]

À long terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public ***

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	60 mg/kg bw/day [4] [6]***	100 mg/kg bw/day [4] [6]***	120 mg/m ³ [4] [6] 47 mg/m ³ [5] [6]***

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.***

[5]

Effets localisés sur la santé.***

[6]

À long terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	17 mg/L***	-	1.7 mg/L ***	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	13.4 mg/kg sediment dw***	-	11 mg/L***	3.02 mg/kg soil dw***	700 mg/kg food***

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.***

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.***

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.***

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.***

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide***
Aspect	Clear liquid***
Couleur	transparent Colourless***
Odeur	Odourless À Caractéristique***
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de
congélation

Valeurs

18.5*** °C***

Remarques • Méthode

Point d'ébullition initial et intervalle
d'ébullition

189*** °C***

@ 1013hpa.***

Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	28.5 vol % ^{***}	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	2.6 vol % ^{***}	
Point d'éclair	87 ^{***} °C ^{***}	Closed cup. ^{***}
Température d'auto-inflammabilité	300 ^{***} - ^{***} 302 ^{***} °C ^{***}	^{***}
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	2.14 ^{***} mPa s ^{***}	@ 20 °C. ^{***}
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau ^{***} 1000 g/l @ 25 °C ^{***}	^{***}
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	-1.35 ^{***}	^{***}
Pression de vapeur	0.56 hPa ^{***}	@ 20 °C. ^{***}
Densité relative	1.1 ^{***}	@ 20 °C. ^{***}
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Masse molaire	78.31 ^{***}	
Indice de réfraction	1.4785 ^{***}	

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Matières solides inflammables Sans objet^{***}

Propriétés comburantes Does not meet the criteria for classification as oxidising^{***}

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible 0.026^{***}

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Réaction violente avec:.. Oxidising agents. Hygroscopique.^{***}

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Conserver à une température ne dépassant pas 150 °C. Produits de décomposition dangereux seront formés à des températures élevées.^{***}

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Eau. Chaleur excessive.***

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Organic Acids. Acides inorganiques. Chlorures d'acide. Strong oxidising agents. HYDROBROMIC ACID.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Formaldéhyde. bis (méthylthio) méthane. DISULFURE DE DIMÉTHYLE. SULFURE DE MÉTHYLE. MERCAPTAN MÉTHYLIQUE. Oxydes de soufre.***

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.***

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.***

Contact avec la peau Peut provoquer une légère irritation.***

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.***

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants ***

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DIMETHYL SULPHOXIDE***	= 28300 mg/kg (Rat) ***	= 40000 mg/kg (Rat)***	> 5.33 mg/L (Rat) 4 h***

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut provoquer une légère irritation.***

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.***

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Based on available data the classification criteria are not met.***

Mutagénicité sur les cellules germinales Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.***

Cancérogénicité Non classé.***

Toxicité pour la reproduction Non classé.***

STOT - exposition unique Non classé.***

STOT - exposition répétée Non classé.***

Danger par aspiration Non classé.***

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.***

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson Brachydanio rerio***	CL50***	25000 mg/L ***	24 heures***	
	Daphnia magna***	CE50***	24600 mg/L ***	48 heures***	
	Algues Pseudokirchneriella subcapitata***	CE50***	17000 mg/L ***		

DIMETHYL SULPHOXIDE (67-68-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson Brachydanio rerio***	CL50***	25000 mg/L ***	24 heures***	
	Daphnia magna***	CE50***	24600 mg/L ***	48 heures***	
	Algues Pseudokirchneriella subcapitata***	CE50***	17000 mg/L ***		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.***

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation MATERIAL DOES NOT BIOACCUMULATE.***

Informations sur les composants ***

Nom chimique	Coefficient de partage
DIMETHYL SULPHOXIDE***	-1.35***

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
DIMETHYL SULPHOXIDE***	La substance n'est pas PBT/vPvB***

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Non***
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Non***
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non***
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non***
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales** *****France** *****Maladies professionnelles (R-463-3, France)** ***

Nom chimique	Numéro RG, France
DIMETHYL SULPHOXIDE*** 67-68-5	RG 84***

Allemagne ***

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)***

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).***

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DIMETHYL SULPHOXIDE*** - 67-68-5	75.*****	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par voie cutanée***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - gaz***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard***	Méthode de calcul***
Corrosion/irritation cutanée***	Méthode de calcul***
Lésions oculaires graves/irritation oculaire***	Méthode de calcul***

Sensibilisation respiratoire***	Méthode de calcul***
Sensibilisation cutanée***	Méthode de calcul***
Mutagénicité***	Méthode de calcul***
Cancérogénicité***	Méthode de calcul***
Toxicité pour la reproduction***	Méthode de calcul***
STOT - exposition unique***	Méthode de calcul***
STOT - exposition répétée***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique aiguë***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique chronique***	Méthode de calcul***
Danger par aspiration***	Méthode de calcul***
Ozone***	Méthode de calcul***

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Remplace la date 03-févr.-2023***

Date de révision 20-oct.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité